



● ÉDITO DU PRÉSIDENT

Assainir pour l'avenir !



Dès 1992 vos élus ont fait le choix d'investir dans une station d'épuration aux normes européennes. Cette année encore, les résultats de la qualité d'épuration des eaux récompensent cet effort

d'investissement et permettent au Siam d'obtenir de l'Agence de l'Eau une prime plus élevée pour récompenser les bons résultats épuratoires obtenus (voir page 7).

L'ensemble des résultats et des actions menées par le Siam et par ses délégataires de service public pour l'année écoulée vous sont, comme chaque année, présentés dans le dossier page 4, ainsi que les orientations décidées par vos élus pour l'année à venir. Cette année encore, comme depuis 7 ans, par décision des élus, la part Siam dans le prix de l'eau baisse de 1 centime d'euro sur le prix du mètre cube d'eau (voir page 6).

De plus, la renégociation du contrat d'exploitation de la station d'épuration (voir page 3), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, a également permis une baisse importante du prix du mètre cube d'eau (voir page 6) qui vous sera détaillé dans le Siam Infos n°7 de juin.

La renégociation de ce contrat d'exploitation a été l'occasion pour le Siam d'imposer à l'exploitant la création d'une société dédiée afin d'assurer une grande transparence sur le coût d'exploitation de l'usine et de renforcer le contrôle des actions menées par le titulaire du contrat d'exploitation. C'est ainsi qu'a été créée la société "Equalia Services", filiale de Véolia, intervenant sur la station d'épuration nommée dorénavant "Equalia".

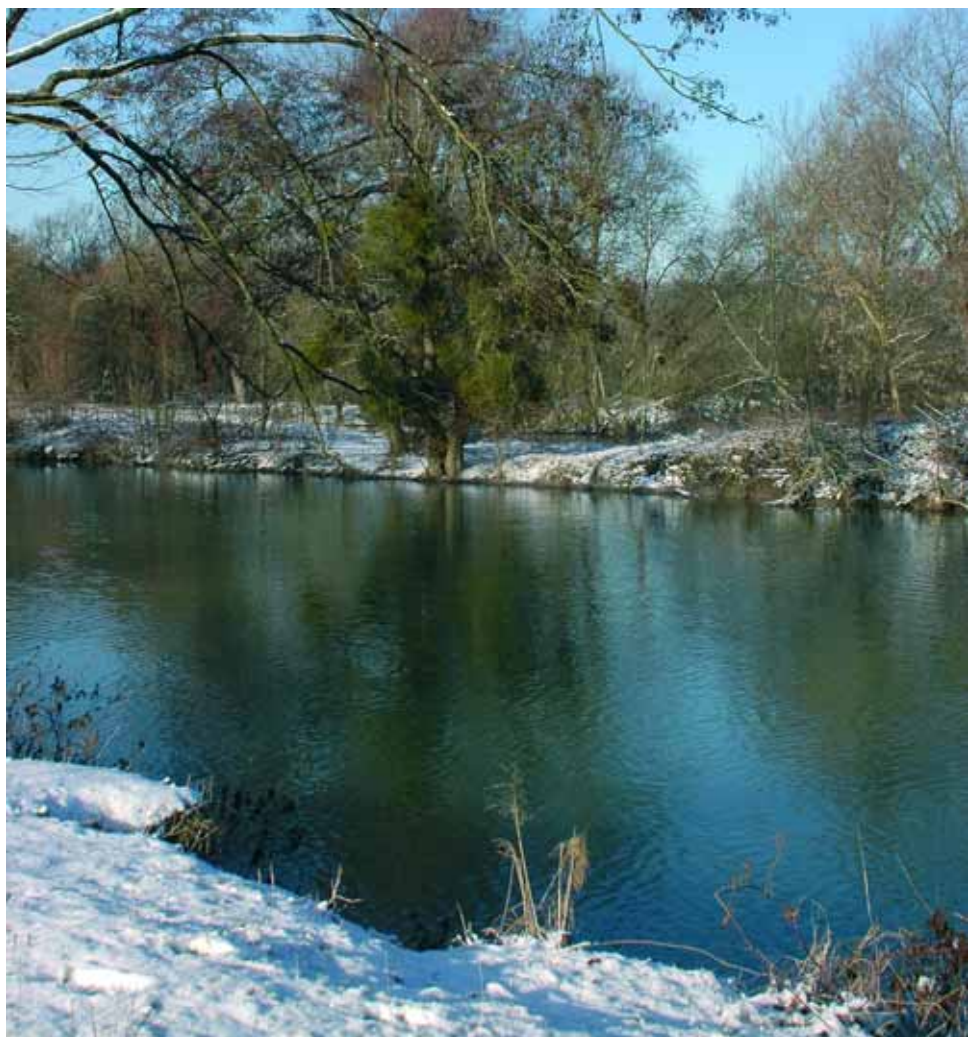
Christian Chapron

Président du Siam, maire de Torcy

● DOSSIER DU SIAM

L'activité du Siam

Entretien en continu des réseaux de collecte, optimisation de la station d'épuration par les exploitants délégués, le rapport d'activité vous rend des comptes. PAGE 4



● PORTES OUVERTES 2009

Réservez votre **samedi 20 juin !** PAGE 2

● ACTUALITÉS

Les actions **du Siam**

PAGE 3

DANS CE NUMÉRO N°6

● VUES D'ICI - PAGE 7

Interview : Agence de l'Eau Seine-Normandie

● LE SAVIEZ-VOUS ? - PAGE 8

Découverte : l'étang du Dormeur du Val à Bussy-Saint-Georges
Le bon geste : les labels écologiques



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE MARNE-LA-VALLÉE

13, avenue de la Courtillière
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél. : 01-60-31-54-54 - Fax : 01-64-30-64-12
<http://www.siam77.fr>
Courriel : siam77@wanadoo.fr



● ENTRETIEN ET RÉNOVATION

Le point sur les travaux

Le Siam entretient et rénove en permanence les réseaux dont il est propriétaire mais il intervient également sur les réseaux de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) puisque celle-ci lui a confié les travaux sur ses réseaux d'eaux usées et pluviales.

● TRAVAUX DE CAMG

Le Siam assiste la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour la maîtrise d'ouvrage de ses travaux de mise en séparatif de ses réseaux d'eaux usées et pluviales.

● LAGNY-SUR-MARNE
Rues d'Orgemont, des Tanneurs et des Etuves : mise en séparatif des réseaux en coordination avec le programme de réhabilitation de voirie.
Démarrage : mi-février.
Durée : 5 mois.
Déviations prévues compte tenu de l'étroitesse des voies et de l'encombrement des sous-sols en réseaux divers (électricité, éclairage public, gaz, eau potable, réseaux télécom etc.).

● LAGNY-SUR-MARNE
Mise en séparatif des avenues du Dr-Bergognié, des Acacias,

des Glycines, du Bel-Air, du Dr-Charles-Infrois et d'une partie de la rue du Dr-Desmars du quartier des Côteaux depuis novembre 2008.
Durée : 7 mois. Attention, travaux de la ville de Lagny-sur-Marne en même temps.
Gêne importante.

● JOSSIGNY
Desserte de la zone d'activités à partir de janvier : création d'un réseau à Jossigny, qui ne disposait pas d'assainissement collectif avant le 1^{er} raccordement l'été dernier.
Démarrage : février.
Durée : 2 mois.
Pas de gêne occasionnée (fonçage sous la route).

● COLLÉGIEN
Création du réseau d'eaux usées ZAC de l'Amirault. Démarrage des travaux fin du premier trimestre 2009 pour 3 mois.
Circulation en alternance à prévoir le long de la RD 406.

● CONCHES-SUR-GONDOIRE
Rue Charles-Baudelaire, réhabilitation du réseau d'assainissement au cours du premier trimestre 2009.
Durée : 1 mois. Gêne minimale

● GOUVERNES
Mise en séparatif de la rue Saint-Germain au 2^{ème} trimestre 2009.
Durée : 3 mois.
Circulation en alternance en raison de tranchées ouvertes.

● TRAVAUX DU SIAM

● LAGNY-SUR-MARNE
Réhabilitation du réseau boulevard Charpentier.
Durée : 1,5 mois à partir de fin janvier (sous réserve de validation des partenaires).
Circulation difficile au carrefour avec la rue Saint-Laurent.



JOURNÉE "PORTES OUVERTES" 2009 DE VOTRE STATION D'ÉPURATION

- Samedi 20 juin de 10h à 17h30, venez visiter la station d'épuration du Siam et visionner le film sur la station d'épuration !

3^{ÈME} FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'EUROPE



- Le 6 juin prochain place d'Ariane, centre urbain du Val d'Europe. 14h - 18h
- Le tri sélectif sera à l'honneur cette année
- Vous retrouverez le marché bio, les ateliers pour enfants et des spécialistes pour répondre à toutes vos questions sur l'eau, le compost, les énergies renouvelables...

Renseignements : SAN du Val d'Europe au 01 60 43 80 80

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009 : LES OBJECTIFS

- Poursuite du programme pluriannuel de travaux sur les réseaux du Siam et sur la station d'épuration
- Création de la plateforme de stockage des boues à Chartronges (en fonction de la conclusion de la procédure d'extension du périmètre d'épandage des boues)
- Remise aux normes du four d'incinération des boues afin de diversifier la filière boues
- Baisse d'un centime d'euro de la part Siam dans le prix de l'eau.

● INFORMATION PUBLIQUE

Les actions d'information

Le Siam informe régulièrement les usagers de son rôle dans le cycle de l'eau et de son action de protection du milieu naturel mais plus globalement il intervient à de nombreuses occasions pour sensibiliser les consommateurs à la préservation de nos ressources en eau.

FORUM SUR L'EAU DE BUSSY-SAINT-GEORGES

Du 17 au 23 novembre 2008, s'est tenu le premier forum sur l'eau à Bussy-Saint-Georges. Le Siam, acteur principal de la préservation de l'eau sur le secteur de Marne-la-Vallée, a participé à l'exposition à la Médiathèque, accueilli des groupes d'élèves à la station d'épuration et participé à un débat avec les habitants.

CLASSES D'EAU

En 2008, 46 classes d'enfants ont participé aux classes d'eau, soit deux fois plus qu'en 2007. Les classes d'eau ont pour objectif de sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau. Le partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie per-

met aux classes participantes de bénéficier d'une subvention de 600€ afin de réaliser les activités nécessaires.



Photo : © Toutenphoto

M. Noël, Vice-président au Siam, présente les équipements de la station.

Le bâtiment administratif du Siam. C'est là que sont expliqués aux enfants les principes de l'épuration avant la visite de la station



PORTES OUVERTES

298 visiteurs ont été accueillis en juin 2009 lors des portes ouvertes du Siam pour découvrir le fonctionnement des équipements de la station d'épuration. Chaque année depuis 4 ans, le Siam reçoit un nombre constant de visiteurs.

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

La 18^{ème} édition des Assises des personnes retraitées organisée par la Mairie de Noisiel a donné lieu à une matinée thématique intitulée "L'eau dans tous ses états" durant laquelle le Siam a présenté son action dans le domaine de l'assainissement.

● COMMUNICATION

Un nom pour la station du Siam

La station d'épuration du Siam, désormais dénommée "Equalia", est gérée depuis le 1^{er} janvier par une société du groupe Véolia-Eau, spécifiquement dédiée à son exploitation : "Equalia services".

Le nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration a débuté le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. Il a été remporté par la société de Véolia, qui a proposé le meilleur "rapport qualité prix" pour exploiter la station d'épuration.

Afin d'assurer une transparence totale des comptes de la société exploitant la station d'épuration, une société dédiée a

été créée. Celle-ci a pour unique objet la "gestion et l'exploitation du contrat de délégation de service public" de la station d'épuration du Siam.

À cette occasion, la station d'épuration se voit attribuer un nom et c'est en concertation avec les élus du Siam que la dénomination a été choisie : la station d'épuration est ainsi nommée "Equalia" tandis que la société dédiée à son exploitation s'appelle "Equalia Services".



Le nouveau contrat de délégation de service public a été pour le Siam l'occasion de négocier une baisse du prix de l'exploitation de la station d'épuration. Ainsi au 1^{er} janvier 2009, et pour toute la durée du premier semestre 2009, celui-ci s'établit à 0,8012€/m³ soit **une baisse de 5,6 % par rapport à 2008** (Voir dossier).

Bilan de l'année 2007

Le Siam établit chaque année un bilan sur son activité en examinant les rapports rédigés par l'exploitant de la station et des réseaux. Après une analyse détaillée, ces rapports sont validés par les élus du Siam puis communiqués à l'ensemble des collectivités adhérentes et aux usagers en toute transparence.

2007 en chiffres

- **95 862 habitants** raccordés sur les collecteurs dont le Siam est propriétaire
- Extraction de **118 tonnes** de sables et **27 m³** de déchets dans les postes de relèvement
- **316 536 kWh** consommés par les postes de relèvement (pompes) pour transporter l'eau



Réseaux d'assainissement

Par Délégation de Service Public, SFDE-Véolia-Eau, est chargé de veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des 34 km de réseaux d'assainissement qui amènent les eaux usées de l'ensemble du territoire du Siam jusqu'à la station de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette activité intègre également l'entretien de 6 postes de relèvement permettant aux eaux usées de franchir les points bas du réseau par pompage. Ces postes, équipés de pompes et de capteurs, nécessitent une surveillance et un entretien réguliers.

Entretien courant

Afin de bénéficier en permanence d'un réseau performant, les 34 km de canalisations sont inspectés continuellement par des visites ou grâce à des caméras téléguidées qui permettent de détecter deux types d'incidents :

● Pertes d'eaux usées ou fuites

Les fuites sont généralement dues à des fissures occasionnées et élargies par des racines végétales, des travaux de terrassement à proximité des réseaux ou simplement à l'usure des canalisations.

→ Le Siam procède à la rénovation en continu de l'ensemble de son réseau : remplacement de canalisations (gros travaux), réhabilitation des surfaces intérieures par pose de manchettes ou de gaines.

● Obstructions

Principalement dues au développement des racines ou à la concrétion de dépôts, les obstructions peuvent également être dues à des accumulations de branchages notamment lors des orages violents.

→ Pour empêcher la formation de ces bouchons qui peuvent occasionner des débordements sur la chaussée en cas de fortes



précipitations, des robots interviennent régulièrement sur les réseaux pour tailler les racines ou enlever les concrétions. Préventivement, un curage des canalisations est réalisé en permanence (3400 mètres en moyenne par an).

Contrôles de conformité

Par ailleurs, le Siam lutte contre la présence d'eaux claires parasites dans les eaux usées puisque celles-ci, ne nécessitant aucune épuration, viennent augmenter le volume d'eau arrivant à la station et donc augmentent le coût d'exploitation.

Ce volume d'eau pourrait être considérablement réduit si tous les raccordements aux réseaux des maisons étaient corrects. C'est pourquoi des contrôles de conformité sont régulièrement effectués chez les particuliers afin de vérifier que les eaux pluviales ne viennent pas se rejeter dans le réseau des eaux usées. (Il est également contrôlé à cette occasion que les eaux usées ne se déversent pas dans le réseau des eaux pluviales, ce qui impliquerait une pollution directe des eaux de la Marne).

infos+

LA STATION DIPLÔMÉE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui supervise l'ensemble des opérations liées à l'eau sur son territoire a validé la bonne exploitation de la station d'épuration du Siam au printemps 2007.

Cette qualification est établie sur la base de l'ISO 14001, certification obtenue par le Siam depuis 2001.

MODERNISATION DES SYSTÈMES AUTOMATIQUES DE CONTRÔLE

La première unité de traitement mise en service par le Siam vient de faire l'objet d'une modernisation de ses systèmes de surveillance et d'intervention automatisés.

20 % D'EAU USÉE EN PLUS

La consommation électrique a augmenté de 2 % pour un accroissement de 20 % des volumes d'eau à épurer. La station traite les eaux de 180 000 habitants et de plus de 10 000 entreprises.

La station d'épuration

L'exploitation de la station est confiée à la SFDE-Véolia-Eau par contrat de délégation de service public (voir p3).

Augmentation des volumes d'eau à épurer

L'augmentation du volume total des eaux usées déversées à la station (+ 21,5 %) est due en partie à l'accroissement de la population sur le territoire du Siam en particulier dans le secteur du Val d'Europe mais elle est également la conséquence de l'augmentation des précipitations (+ 17 %) en 2007 et de leur infiltration "parasite" dans le réseau de collecte des eaux usées (mauvais raccordements des eaux pluviales chez les particuliers mais également porosité des réseaux de collecte qui récupèrent des eaux de ruissellement).

l'épuration en chiffres

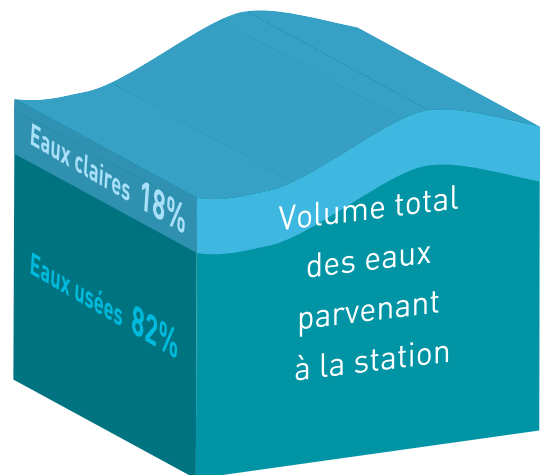
Epurer consiste à "nettoyer" l'eau de ses composés organiques et chimiques afin de la restituer propre au milieu naturel. La qualité des eaux rejetées dans la Marne est bonne et stable malgré l'augmentation de 21,5 % des volumes à épurer en 2007.

Epuration physico-chimique

- 98 % des matières en suspension éliminées
 - L'azote (global) supprimé à 87 %
- Phosphore supprimé à 93 %

Epuration mécanique

22 314 tonnes de boues d'épuration valorisables (voir paragraphe suivant)
118 tonnes de sables ont été extraits
103 tonnes de graisses
105 tonnes de déchets
Ces sous-produits de l'épuration sont ensuite traités : incinérés ou traités biologiquement pour les graisses et orientés en centres d'enfouissement techniques de classe II pour les sables et les déchets.



Les résidus d'épuration valorisables

L'agriculture a, depuis ses origines, eu recours aux matières organiques pour fertiliser des sols "appauvris" par les cultures.

Les boues d'épuration sont en effet constituées de matières organiques contenant notamment de l'azote et du phosphore. Elles représentent donc un bon fertilisant pour les surfaces cultivées. Par l'ajout de chaux, on contribue à neutraliser les sols à tendance acide du plateau briard et à hygiéniser les boues.

● Comment ?

Si l'on verse, par exemple, un colorant (biodégradable) dans les toilettes, il ne doit pas apparaître dans le réseau des eaux pluviales. Les fumées peuvent également être utilisées pour vérifier le bon raccordement des eaux pluviales.

● Combien ?

140 contrôles de conformité ont été réalisés en 2007 (en moyenne : 80 contrôles par an). Plus de la moitié des propriétés visitées ne disposaient pas d'une installation conforme. Les propriétaires sont alors conseillés sur la nature des travaux à entreprendre afin de collecter distinctement les eaux usées et pluviales.

Gros travaux

Les gros travaux de renouvellement ou rénovation importante sont planifiés sur plusieurs années avec les collectivités concernées et annoncés aux populations notamment par la page "Action du Siam" de chaque parution du Siam Infos. En 2007, le réseau d'assainissement a été rénové à Lagny-sur-Marne et à Saint-Thibault-des-Vignes, rues Claude-Chappe, Branly, Ampère et Jacquard.



Les exploitants agricoles sont plus nombreux chaque année à s'orienter vers cette filière respectueuse de l'environnement et qui permet de limiter progressivement l'utilisation d'engrais chimiques industriels.

- 98 % des boues d'épuration produites par la station sont utilisées comme fertilisant en agriculture.
- 19 exploitants agricoles épandent ces boues sur une surface totale de 760 hectares (16,4 tonnes par hectare)
- Chaque tonne de boue contient environ 10 kg d'azote (composant principal des fertilisants).

Valeur agronomique

Les boues sont systématiquement analysées afin de définir au mieux leur capacité à fertiliser les sols c'est-à-dire leur valeur agronomique. Des analyses plus poussées déterminent les valeurs en métaux lourds. Sur l'ensemble des analyses, aucun paramètre n'a atteint la valeur d'alerte, située à la moitié du seuil limite. D'autres contrôles inopinés effectués par la DDASS ont validé la bonne qualité des boues épandues.

Les sols font également l'objet de mesures, avant épandage afin de connaître leurs besoins agronomiques et après durant les dix années qui suivent l'épandage afin de valider l'absence de contamination par des "éléments traces métallique". (métaux lourds) Toutes ces mesures sont communiquées aux exploitants pour leur permettre de connaître au mieux la qualité de leurs sols et de déterminer au mieux la fertilisation nécessaire.

Pérenniser la filière de valorisation

Le Siam a produit et épandu en 2007 deux fois plus de boues d'épuration qu'en 2005 parvenant ainsi à valoriser 98 % de sa production. Cette augmentation a été rendue possible grâce à la construction de la plate-forme de Maisoncelles-en-Brie qui

stocke les boues produites quotidiennement jusqu'à la période de l'épandage (août- septembre). Cette plate-forme est construite à une distance suffisante des habitations pour ne générer aucune nuisance.

Pour augmenter le nombre de parcelles pouvant bénéficier des résidus d'épuration, le Siam doit d'abord analyser les sols afin de déterminer leur besoin agronomique puis soumettre le projet d'extension du périmètre d'épandage à enquête publique. Enfin le préfet, par arrêté, autorisera le nouveau périmètre au premier semestre 2009.

Le bilan financier

Poursuivre la baisse

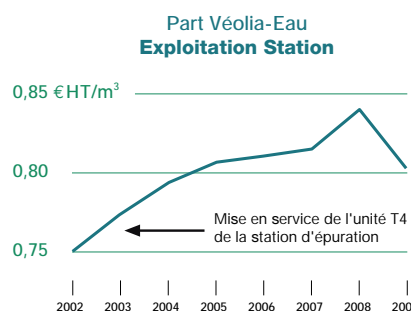
Entre 2001 et 2002 la part perçue par le Siam par mètre cube d'eau consommé a baissé de 2 centimes d'euro et depuis 2002, elle baisse chaque année de 1 centime d'euro (équivalent à une baisse de 15 euros pour une famille de trois personnes sur la période 2001-2008). Cette baisse, rendue possible par la fin de la construction de l'extension de l'usine (unité 4) et par la gestion rigoureuse des finances, se poursuivra en 2009 et l'objectif des élus est de la maintenir pour les années à venir.

Bilan budgétaire 2007

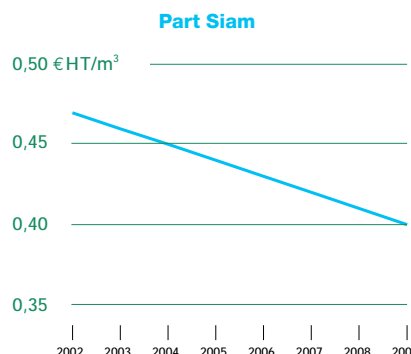
● Les recettes d'exploitation progressent de 5 % avec 7,8 M€. La part de recettes provenant de la redevance Siam (dans les factures d'eau) se stabilise et les primes d'exploitation restent constantes grâce à la qualité de l'exploitation.

● Les dépenses d'exploitation sont relativement stables malgré l'évolution des charges à caractère général (entretien, réparations) et des cotisations sociales des charges de personnel avec 1,7 M€ (+ 8,7 % en comparaison avec 2006). En prenant en compte le remboursement des intérêts et du capital de la dette (3,9 M€) le Siam dégage un autofinancement de 2,2 M€ pour les dépenses d'investissement, évitant ainsi le recours à l'emprunt. Cette stabilité, due à la gestion rigoureuse des dépenses, permet de pérenniser le remboursement des intérêts de la dette.

● Les dépenses d'investissement sont constantes avec 2,9 M€ et permettent la rénovation en continu des réseaux d'assainissement et l'optimisation de la station d'épuration. L'encourt de la dette a baissé de 13,4 % avec un montant de 35 M€ en fonction de l'amortissement du capital. En 2007, l'encourt de la dette est de 193,3 € par habitant.



Le contrat d'affermage du 1^{er} janvier 2009 a permis une baisse du coût d'exploitation



La part du Siam dans le prix de l'eau a baissé de deux centimes entre 2001 et 2002 puis régulièrement de 1 centime d'euro par an. Cette baisse se poursuivra en 2009

INTERVIEW

Les agences de l'eau : contrôler le bon état écologique des masses d'eau



En créant en 1964 les agences de l'eau, le législateur a fait preuve de deux innovations majeures : le principe pollueur-payeur, en instituant les redevances donnant l'indépendance financière, et le fonctionnement de ces établissements publics par bassin hydrographique.

Ces deux éléments se retrouvent confortés dans les principes de la Directive Cadre sur l'Eau européenne (DCE) de 2000 qui constitue maintenant le socle législatif de la politique de l'eau. La DCE a ajouté un concept essentiel : le bon état écologique des masses d'eau et c'est autour de lui que se déclinent maintenant les missions de l'Agence de l'eau.

Rôle que joue l'Agence de l'Eau en matière de protection de l'eau :

Dans son rôle de facilitateur, l'Agence de l'eau conseille techniquement ses partenaires - collectivités, industriels et agriculteurs - dans leurs projets sur l'eau et les milieux aquatiques pour aller vers le bon état.

Ainsi positionnés, ces projets ambitieux font l'objet de subventions et d'avances à taux zéro. Les aides financières sont décrites dans le 9^{ème} programme d'intervention, défini et voté par le Comité de bassin.

Pour accorder ces financements l'Agence perçoit des redevances maintenant fiscalisées et précisément définies par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Les collectivités constituent le principal partenaire de l'Agence de l'eau qui met à leur disposition des spécialités adaptées à nos préoccupations communes sur l'eau :

- Investissements eau potable et assainissement
- Investissements milieux aquatiques
- Primes et redevances.

Action auprès des collectivités territoriales :

Au travers d'une aide à la rédaction de cahiers des charges, puis à l'élaboration des projets et enfin du choix des bureaux d'études et entreprises, les spécialistes de l'Agence de l'eau assistent les collectivités dans la forme qu'elles choisissent. Sont ainsi réalisés aussi bien la protection des captages d'eau potable que le traitement des eaux usées ou la reconquête d'une

rivière ou d'une zone humide.

L'Agence de l'eau développe un fort partenariat avec le Conseil régional et les Conseils généraux et dans ce cadre peut proposer, sur un territoire hydrauliquement cohérent, un contrat global pour l'eau à l'ensemble des collectivités compétentes sur ce territoire. Une cellule d'animation dédiée à ce contrat assure son bon fonctionnement.

Station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes et actions entreprises par le SIAM

Le Siam dispose d'un outil épuratoire performant. Particulièrement sophistiqué donc délicat à faire fonctionner, le Siam réussit à en obtenir tout son potentiel avec des rendements très élevés - pour exemple supérieur à 99 % sur les matières organiques. De plus, des paramètres de pollution souvent mis en cause dans l'eutrophisation, source d'importante perturbation écologique des rivières, sont particulièrement bien éliminés - à 97 % pour l'Azote et à 93 % (ce qui est exceptionnel) pour le Phosphore.

En parallèle, le Siam mène une politique active sur l'efficacité des raccordements aux réseaux, particulièrement en direction des industriels. Disposer d'une excellente station d'épuration mérite en effet que toute la pollution possible lui soit apportée. La bonne connaissance des réseaux et une action permanente pour leur réhabilitation sont des éléments essentiels et efficacement pris en charge par le Siam.

Cela lui permet ainsi de maximaliser sa prime pour épuration versée annuellement par l'Agence de l'eau ainsi que de bénéficier d'une aide à la qualité d'exploitation (AQUEX).

Enfin, au travers d'un suivi très méticuleux, les boues produites par la station sont épanchées en agriculture permettant un recyclage direct de ces matières organiques résiduelles indispensables aux cultures.



M. Decroix, Directeur de secteur des Rivières, Agence de l'Eau Seine-Normandie

VIE PRATIQUE

Pour tout **renseignement pratique** sur les services de l'assainissement :

- Site : www.siam77.fr
- Tél. : 01 60 31 54 54

En cas d'urgence, contacter soit SAUR (pour les habitants du secteur du Val d'Europe) au **0810 017 018**, ou SFDE-Véolia Eau au **0811 900 400**.



Siaminfos n°6 - Février 2009

Directeur de publication : Christian Chapron

Directeur de la rédaction : Christian Chapron

Rédaction/Conception-réalisation : www.aldorande.eu - Tél. : 01 60 22 13 28

Crédits photos : Baudouin Soullis, Toutenphoto

Illustrations : Franck Maffre.

Impression : papier recyclé non blanchi au chlore

Imprimeur : Imprimerie Nouvelle de Viarmes 95200 Sarcelles

Tirage : 80 000 exemplaires

Distribution : Adrexo

ISSN : 1951-0047



Siam : 13, avenue de la Courtillière, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

TÉL. : 01 60 31 54 54

Fax : 01 64 30 64 12

Courriel : siam77@wanadoo.fr

Site internet : www.siam77.fr

DÉCOUVERTE

L'étang du dormeur du Val

L'étang du Dormeur du Val, à Bussy-Saint-Georges, se situe entre les avenues André-Malraux et du Général-de-Gaulle, et les boulevards Thibaud-de-Champagne et des Genêts. Dans ses eaux se reflètent les courbes audacieuses de l'église Notre-Dame du Val (construite en 1998).

En parcourant les sentiers qui le bordent, on peut découvrir une végétation variée typique des zones humides telle que typhas, prêle, menthe aquatique, joncs, patte de Loup, nénuphar, épilobe, ou encore des myosotis, et des iris. Un couple de cygnes hante parfois ses eaux. Au sud il rejoint l'étang Russey Keo (nom de la ville cambodgienne avec laquelle la ville de Bussy-Saint-Georges a signé une charte de "serment des liens amicaux" le 25 mai 2002) proposant ainsi un itinéraire de promenade dans un cadre naturel, en plein centre-ville. Cet étang, réalisé pour recueillir les eaux pluviales du centre urbain de la ville nouvelle, a été agrémenté d'un jet d'eau élégant qui permet une oxygénation des eaux.

L'étang d'une surface de 12 000 m² permet la pêche de gardons, carpeaux et carassins. La gestion piscicole de l'étang a été confiée à l'association le Pêcheur de Marne-la-Vallée.



LE BON GESTE

Les produits écologiques

Quels labels repérer ?

Seuls 2 écolabels sont délivrés en France : le label écologique européen, le label NF Environnement.

Que garantissent les écolabels ?



Ils garantissent :

- la qualité et l'aptitude d'usage des produits : les produits ne sont en aucun cas moins efficaces !
- la réduction de l'impact des produits sur l'environnement, sur tout le cycle de vie des produits (de leur production à leur élimination) selon des critères définis.

Quels types de produits sont labellisés pour un impact moindre dans les eaux usées ?

Les détergents pour lave-vaisselle, les détergents pour les textiles ; le liquide vaisselle, les nettoyants multi-usages et les nettoyants sanitaires. Mais aussi : les laves-linge et lave-vaisselle, qui dépendent moins d'eau, moins d'électricité, et sont construits en respectant des critères écologiques.

Attention !

Il faut toujours respecter les doses inscrites sur les produits. Augmenter les dosages n'améliore en rien l'efficacité des produits et réduit leur intérêt écologique !



LES CLASSES D'EAU

Comme chaque année, le Siam organise auprès des enfants une action de sensibilisation à la préservation des ressources en eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (subvention) et avec les enseignants des écoles primaires et des collèges de tout le territoire du Siam. **Pour l'élaboration d'un projet pédagogique n'hésitez pas à contacter le Siam dès à présent.**

EXPÉRIENCE

Pourquoi l'eau salée ne gèle pas facilement ?

Cette expérience va t'aider à répondre au quiz. Lis bien les questions du quiz avant de faire l'expérience !

Matériels :

un saladier de petite taille (verre ou plastique mais pas en métal), un petit verre ou une tasse à café, beaucoup de glaçons, du gros sel, une cuiller en bois ou en plastique, un couvercle.



1 Mets le saladier dans l'évier et remplis-le de glaçons. Ajoute deux poignées de gros sel. Mélange avec la cuiller en bois.



2 Dans le verre ou la tasse, mets un peu d'eau froide (un tout petit peu). Mets le verre (ou la tasse) dans la glace, dans le saladier, bien enfoncé pour pouvoir mettre le couvercle convenablement sur le saladier. Mets le couvercle.



3 Attends 15 minutes et observe.

QUIZ

Dans le saladier :

- A- les glaçons salés ont fondu, B- les glaçons salés ont regelé, C- les glaçons se sont évaporés

Dans le verre (ou la tasse) :

- A- l'eau est restée liquide, B- l'eau a gelé, C- l'eau s'est évaporée

Pour que l'eau salée gèle, il faut qu'il fasse :

- A- moins froid que l'eau sans sel, B- aussi froid que l'eau sans sel, C- plus froid que l'eau sans sel

Pour que l'eau salée du saladier fonde, elle utilise la chaleur :

- A- de l'eau de la tasse et la fait geler, B- qu'elle produit toute seule

Demande à ton maître ou ta maîtresse d'école de faire l'expérience en classe et de répondre au quiz. Chaque classe qui aura les bonnes réponses pourra participer au concours et peut-être gagner le cadeau surprise ! Parles-en à l'école !